

Paris, le 18 mars 2020

## MESURES ECONOMIQUES, SOCIALES ET FISCALES ANNONCEES PAR LE GOUVERNEMENT POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES

Les principales mesures économiques, sociales et fiscales annoncées par le gouvernement pour soutenir les entreprises sont les suivantes :

- Un report de paiement automatique de trois mois, sans justificatif, des impôts directs (IS, CVAE, CFE, taxe sur les salaires) et des cotisations sociales. En revanche, la TVA et le PAS prélevé sur les salaires ne sont pas concernés.
- Accélération des remboursements de crédits de TVA et autres crédits d'impôts,
- Suspension des contrôles fiscaux des entreprises des secteurs les plus touchés,
- Assouplissement de l'indemnisation du chômage partiel : l'Etat indemniserà les entreprises à hauteur de 70 % du montant des salaires jusqu'à 4,5 fois le Smic. Aucune cotisation sociale, patronale ni salariale ne sera due (resteront dues la CSG et la CRDS),
- Les entreprises pourront solliciter auprès des établissements financiers des prêts et avances de trésorerie garantis par l'Etat pour un montant total de 300 milliards d'euros.

Dominique Villemot

